

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 juin 2025

Délibération n°2025-CA-022

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu la proposition formulée par le Président de l'Université de Mayotte ;

Considérant que les 17 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue de désigner une personnalité à titre personnel à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Mayotte.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	4
Membres en exercice	17	Membres votants	15

Point n°12 de l'ordre du jour : désignation d'une personnalité extérieure à titre personnel à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé la désignation de monsieur Mohamed El-Hadi SOUMAILA au titre des personnalités extérieures désignées à titre personnel à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Mayotte.

Votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Document en annexe au présent extrait :

- Note du Président de l'Université de Mayotte relative aux propositions de personnalités extérieures.

Fait à Dombéni, le 25 juin 2025

La présidente du Conseil d'Administration
de l'Université de Mayotte



Anrafati COMBO

Le Président
de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED